

tions de l'Europe occidentale, du libre-échange pour les produits industriels.

Autres pays industrialisés

La Communauté cherche à établir un dialogue constructif avec d'autres pays industrialisés.

Le Canada

Depuis l'élargissement de la Communauté, le Canada est devenu le troisième partenaire commercial non européen des Neuf (après les États-Unis et le Japon). Avant 1973, le Canada n'était pas un partenaire très important de la Communauté des Six, puisqu'il se classait après la plupart des pays de l'A.E.L.E., mais depuis, l'adhésion de la Grande-Bretagne et l'augmentation constante des échanges ont complètement modifié la situation.

Le Canada cherche actuellement à diversifier ses relations extérieures afin d'être moins vulnérable aux événements politiques et économiques qui surviennent à l'étranger. En quête de nouveaux débouchés, il se tourne naturellement vers l'Europe, puisque la Communauté des Neuf est son principal partenaire commercial après les États-Unis; en 1974, elle a, en effet, absorbé 13.1% des exportations du Canada et lui a fourni 9.6% de ses importations. En dollars canadiens, les exportations du Canada vers la Communauté se sont chiffrés à 3.96 milliards et ses importations à 3.04 milliards.

Le Canada est un fournisseur important de la Communauté pour les produits suivants: produits industriels, notamment la pâte à papier, denrées alimentaires telles que les

céréales, les graines oléagineuses, le poisson et ses dérivés, et les minerais comme le nickel, le zinc, le cuivre et le fer. La Communauté, pour sa part, écoule sur le marché canadien une grande variété de machines et d'autres produits manufacturés, ainsi que des textiles et des boissons alcooliques.

Lors du Sommet de Paris, en octobre 1972, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté, reconnaissant l'importance du Canada, ont proposé d'engager «un dialogue constructif» avec ce pays.

Par la suite, le Canada et la Commission sont convenus d'avoir des consultations bilatérales régulières, à Ottawa et à Bruxelles, alternativement. Les premières ont eu lieu en novembre 1972. À ces réunions, les participants examinent les relations bilatérales et multilatérales, en particulier la politique commerciale et la coopération dans les secteurs industriels et énergétiques ainsi que des questions d'intérêt commun telles que l'aide au développement, les crédits à l'exportation et les mesures communes visant à protéger l'environnement.

En outre, des délégations parlementaires du Canada rencontrent, une fois par an, des délégations du Parlement européen. En vue de resserrer les relations Canada-C.E.E., la Commission a ouvert un bureau à Ottawa avec le plein accord du gouvernement canadien. (La mission du Canada, accréditée auprès de la Communauté depuis 1958, a son propre ambassadeur depuis 1973.)

En avril 1974, le gouvernement du Canada a

proposé que le Canada et la Communauté entament des négociations pour la création d'un lien contractuel direct qui servirait de fondement juridique à leurs relations.

Cette proposition a été suivie de nombreux pourparlers visant à définir la forme que pourraient prendre de telles relations. Les rencontres qui ont eu lieu entre le Premier ministre du Canada et le Président de la Commission des Communautés ont été le point culminant de ces discussions. Elles ont abouti, en mars 1976, à l'ouverture de négociations, entre la Communauté et le Canada, en vue de conclure un accord-cadre de coopération économique et commerciale.

Le Conseil des ministres s'est déclaré dans l'ensemble favorable à cette formule. Les parties intéressées espèrent que la conclusion d'un tel accord viendra renforcer les liens de coopération économique et commerciale qui existent déjà entre elles et créer, par la même occasion, de nouvelles possibilités d'élargir cette coopération, notamment dans le secteur industriel.

Les États-Unis

Tous les gouvernements américains de l'après-guerre ont soutenu l'unification de l'Europe et considéré que la Communauté était l'instrument qui permettrait d'atteindre cet objectif. La Commission et le gouvernement des États-Unis ont des consultations semestrielles sur des questions économiques et commerciales d'intérêt commun pour les deux parties et sur des problèmes comme l'énergie, les investissements, la politique industrielle, l'environnement, les relations avec les pays en voie de dévelop-